

BILAN DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN DE LA RIVIERE DROME

- SYNTHÈSE OPERATIONNELLE -

SMRD, LE 29 JUIN 2021



Cette note présente une synthèse du rapport complet du bilan du PGRE transmis par mail aux membres de la CLE pour la réunion du 29 juin 2021.

Bilan opérationnel du PGRE : des actions partiellement mises en œuvre

Le présent document dresse un bilan des actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), qui avait pour but **de contribuer à l'atteinte de l'équilibre quantitatif du bassin versant de la Drôme** à l'échéance 2017, en mobilisant 3 leviers : des actions ciblées sur le secteur de l'Alimentation en Eau Potable (AEP), des actions dans le secteur agricole et un volet de suivi. Aucune action ne ciblait le secteur industriel.

Le bilan global semble plutôt mitigé : **les actions sont en partie réalisées et les effets escomptés sont faibles**. Ce bilan doit permettre à la CLE et aux acteurs du territoire de se saisir de l'enjeu et d'envisager de nouvelles perspectives.

Au **niveau AEP, l'amélioration de la connaissance est à poursuivre**. L'objectif de 100% d'édition des RPQS* sur SISPEA** n'est pas atteint (seules 21% des communes en 2019). Les **économies visées** par l'amélioration des rendements de réseaux de distribution sont **quasi-atteintes mais ne semblent pas suffisantes** au regard de l'augmentation des prélèvements. Les efforts à mener sont de l'ordre de la responsabilisation des gestionnaires d'ouvrages pour engager le renouvellement et l'entretien des réseaux et de la sensibilisation des consommateurs. Il faut noter le **bénéfice des 2 contrats de progrès portés par la CCD** pour la partie Dioise. Les **substitutions attendues** (en période d'étiage ou vers le karst de la Gervanne) **n'ont pas été engagées**. Le volet des forages individuels reste sans réponse. Un plan d'action à haut niveau d'engagement vers des économies d'eau paraît évident. La révision des autorisations de prélèvements devrait permettre de mettre à jour l'ensemble des données et d'adapter en conséquence les volumes attribués jusqu'alors.

*RPQS Rapport Public sur le Prix et la Qualité du Service

** SISPEA Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

Au **niveau agricole**, les partenaires sont sensibilisés depuis longtemps. Estimant, lors de l'élaboration du PGRE, que les progrès possibles sur les équipements et les assolements ont déjà été faits, le monde agricole a proposé de travailler sur des **projets de substitution**. A ce jour, ces projets sont **engagés mais non opérationnels**. Les économies attendues sur le sous-bassin de la Grenette, identifié comme particulièrement sensible, ont été atteintes. En revanche, les actions pour l'optimisation des canaux à l'amont de Saillans n'ont pas été engagées.

Des volumes prélevables non atteints et une nette augmentation des prélèvements

Le bilan des prélèvements montre le non-respect des volumes prélevables du territoire pour tous les usages.

En tout état de cause, l'objectif de -15% de réduction de prélèvement tous usages confondus sur la période du 1^{er} juin au 15 septembre, n'est pas atteint. Le premier objectif partagé par les acteurs en 2014 n'intégrait ni le changement climatique et ni l'évolution de la connaissance des prélèvements.

A la fin du PGRE, la situation s'est dégradée au regard des prélèvements et au regard de la situation climatique puisque l'on constate une augmentation de la fréquence des années sèches conjuguée à une augmentation des prélèvements. Ce constat, s'il se confirme au fil des ans, ne permet plus d'atteindre les Débits Objectif d'Étiage (DOE) 4 années sur 5, comme le préconise la DCE*.

La tendance est à une hausse des prélèvements tous usages confondus.

Ils sont supérieurs aux volumes maximum prélevables définis dans la notification préfectorale et dans le PGRE et s'élèvent en moyenne sur 10 ans à 8,59 Mm³ ou à 8,97 Mm³ sur la période plus récente 2015-2019. Le volume prélevable total fixé à 7,161 Mm³ est ainsi dépassé de +1,43 Mm³ (soit de près de 20%) pour la période 2010-2019 et +1,81 Mm³ (soit plus de 25%) sur la période 2015-2019.

Cette hausse est assez variable dans le **domaine agricole**. Du fait du report de la mise en œuvre opérationnelle du projet de substitution par les eaux du Rhône, les volumes prélevables de ce secteur ne sont pas atteints depuis 2017 et la moyenne annuelle glissante sur 10 ans (2010-2020) est de 5,74 Mm³ au lieu des 4,92 Mm³ maximum prélevables prévus dans l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP). Cela représente donc un dépassement de + 15% du volume prélevable agricole. Au global au cours des 10 dernières années, le volume prélevable de 5,4 Mm³, également indiqué à l'AUP, est dépassé 7 années sur 10.

Le **secteur de l'alimentation en eau potable présente l'augmentation de prélèvement la plus marquée avec près de 36% de dépassement des volumes prélevables**, soit en moyenne, depuis 2013, 0,7 Mm³ par saison estivale de dépassement. De multiples raisons peuvent expliquer cette évolution alarmante et nécessiteront d'être précisées par la suite.

Enfin, l'**usage industriel présente lui aussi un dépassement du volume prélevable** qui lui a été attribué, de l'ordre de + 7% (soit 17 000 m³) en moyenne sur la période 2013-2019.

Une hydrologie de plus en plus contraignante

Les Débits Objectifs d'Étiage fixés à Saillans, seule station aujourd'hui véritablement disponible pour ce type de suivi, ne sont pas atteints 4 années sur 5 pour le mois de septembre. Aggravés par des prélèvements en augmentation, cette situation conduit à la multiplication des phénomènes d'assecs sur la Drôme aval au cours de ces dernières années.

Cela témoigne d'une hydrologie de plus en plus contraignante sachant que les prospectives d'évolution de la ressource tendent à une diminution par 2 des débits d'étiage à l'horizon 2050.

Situation présente et scénario du futur se conjuguent et nécessitent une amplification des actions pour un retour à l'équilibre entre prélèvements et ressources disponibles.

Les voies d'amélioration et pistes pour la rédaction du SAGE et d'un nouveau PGRE plus engageant

L'évolution du volume prélevable dans les actes réglementaires, l'augmentation des prélèvements actuels avec des tendances toujours à la hausse, et la diminution de la ressource disponible nécessitent que soit redéfini un consensus au sein de la CLE sur l'objectif à atteindre.

La révision du SAGE doit être l'occasion de ce travail de concertation et le bilan du PGRE démontre la nécessité pour le prochain SAGE de porter une **dimension de sobriété et d'économie d'eau affirmée** pour préparer l'avenir en lien avec le changement climatique.

La définition des actions opérationnelles qui en découleront doit alimenter l'élaboration d'un Plan Territorial pour la Gestion de l'Eau, qui prenne le relai du PGRE, et amplifie les moyens de la mise en œuvre en mobilisant plus fortement l'ensemble des acteurs concernés.

Perspectives

Le bilan du PGRE a été présenté lors de 2 bureaux de CLE et les perspectives ci-après sont issues de ces discussions.

Elles devront être précisées et se décliner en actions opérationnelles à l'issue du travail à conduire au sein des commissions thématiques du SAGE qui reprennent à l'automne 2021.

Vers un plan d'actions plus engageant et multi-solutions priorisé sur la sobriété et les économies d'eau

Gouvernance

- **Améliorer le pilotage-animation du PGRE** (moyens humains et techniques, structure porteuse)
- **Engager une prospective changement climatique**
- **Systematiser les études besoins-ressources pour le développement du territoire et définir un cadre aux projets de substitution**

Connaissance

- Pour l'AEP : équiper de compteurs en télérelèves, étendre le suivi des rendements à toutes les communes, accompagner les petites communes pour la gestion de leur réseau
- Suivre les débits prélevés en entrée des canaux
- Réaliser un suivi des industriels
- Développer un programme en partenariat avec le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence pour les forages individuels
- Afficher le volume restant au milieu

Levier réglementaire

- **Inscrire les volumes prélevables dans le nouveau SAGE**
- **Réviser les autorisations de prélèvements** (AEP et irrigation agricole prévue dès 2021)
- Exercer des rappels à la loi
- Augmenter les contrôles

Informier – communiquer – sensibiliser

- **Partager la connaissances vers tous les acteurs** (stratégie à développer)
- Inciter au changement de pratiques
- Expliquer les risques pour les forages domestiques, canaux et substitutions

13